

Rythmes scolaires : le retour à la semaine de 4 jours permis dès la rentrée

Rédaction Actu



Rythmes scolaires: le retour à la semaine de 4 jours possible selon un projet de décret (©AFP/Archives/LOIC VENANCE)

Le nouveau ministre de l'Education rouvre le dossier sensible des rythmes scolaires: il doit donner la possibilité aux communes de revenir à la semaine de quatre jours dans les écoles dès la rentrée prochaine, un mouvement qui pourrait s'amplifier l'année suivante.

Un projet de décret en ce sens, dévoilé par le site ToutEducatif et consulté mercredi par l'AFP, a été transmis aux syndicats mardi et doit faire l'objet d'un vote consultatif le 8 juin au **Conseil supérieur de l'éducation** (CSE), un mois avant la fin de l'année scolaire. Sans abroger la semaine de 4,5 jours réinstaurée en 2013 et 2014 durant le quinquennat Hollande, le document autorise de nouvelles dérogations.

Selon ce texte, il est permis « au directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ».

Cela constituerait **le troisième changement de rythmes pour les écoliers en neuf ans**.

Emmanuel Macron avait promis pendant la campagne électorale de laisser davantage de liberté aux communes sur les rythmes, en concertation avec les enseignants et les parents.

Le ministre **Jean-Michel Blanquer** a confirmé samedi qu'il y aurait un assouplissement des rythmes pour la rentrée, en précisant que « tous les territoires satisfaits » doivent « continuer » à appliquer l'organisation actuelle. Les autres municipalités « pourront, si elles sont prêtes, à la rentrée prochaine, changer leur dispositif avec le soutien » de l'institution.

« On sait bien qu'on arrive tard pour la rentrée de cette année, ce sera très souple comme mise en place, avec la volonté que les choses soient confirmées pour la rentrée d'après ».

« **Boîte de Pandore** »

Pour Francette Popineau, cosecrétaire générale du **SNUipp-FSU**, premier syndicat du primaire, le projet de décret « permet aux maires qui le voudraient de revenir à quatre jours ». Elle réclame une « concertation entre enseignants, parents et municipalités » pour aboutir à « quelque chose de satisfaisant pour les apprentissages des élèves ».

« Dire un mois avant la fin de l'année On change encore, je pense qu'il y a des collectivités qui commencent à se rendre compte que ça ne va peut-être pas se faire comme ça », souligne-t-elle, évoquant de possibles licenciements d'animateurs et les soucis d'organisation des familles...

« Aucun pays européen » ne pratique un calendrier scolaire tel que celui que les écoles françaises s'apprêtent à adopter, avec des journées de 6 heures, une semaine de 4 jours et 144 jours d'école, a dénoncé le Sgen-CFDT. Ce texte « ouvre la boîte de Pandore des demandes contraires à l'enfant et nie l'engagement des personnels », déplore le syndicat, qui redoute « une grande confusion » pour la prochaine rentrée.

Le texte « fait sauter le verrou des cinq matinées de classe, ce qui nous choque parce que c'était pour nous l'essentiel », pour « dégager des temps de qualité pour l'apprentissage des élèves, en particulier les plus fragiles », déplore Claire Krepper au SE-Unsa.

La semaine de quatre jours avait été instituée en 2008 sous

Nicolas Sarkozy, avec la suppression du samedi matin et le passage à 24 heures de classe hebdomadaires au lieu de 26 précédemment.

Cette organisation était critiquée par les chronobiologistes, et l'ancien ministre de l'Education Vincent Peillon avait décidé de revenir à la semaine de 4,5 jours, généralement avec le mercredi matin.

Cette réforme, contestée par des parents, des élus de droite et des enseignants, a été lancée à la rentrée 2013 et généralisée à la rentrée 2014, étalant davantage les 24 heures de classe avec l'objectif d'améliorer les apprentissages. Le raccourcissement des journées de cours s'est accompagné de la création d'activités périscolaires à la charge des communes, partiellement financées par l'Etat. Le ministre qui avait succédé à M. Peillon, Benoît Hamon, avait autorisé des assouplissements.

[Source : © 2017 AFP](#)